

Intitulé du poste : **Maître de Conférence Associé des ENSA**

**Groupe de disciplines : TPCAU**

**Disciplines : TPCAU**

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maître de Conférence Associé des ENSA (MCFA)**

Temps: **Mi-temps (160h) 1 an**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Emploi(s) Type : **Enseignant praticien du supérieur DDAO - RCH03A**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

**École nationale supérieure d'architecture de Paris- la Villette**

Adresse : **144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

### Missions et activités principales

**Groupe de Disciplines : TPCAU**

**Discipline : TPCAU**

#### Charges pédagogiques :

- Enseignements à assurer par cycle de formation (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> cycles ou autre diplôme ...), nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants ;

> 80 h d'encadrement d'un atelier de projet en licence semestre 2

> 80 h d'encadrement d'un atelier de projet en licence semestre 3 ou 5

- Autres tâches : encadrement des mémoires et des PFE, suivi des stages, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école... ;

Sans objet

- Perspectives d'évolution des charges pédagogiques par rapport aux axes de développement de l'école et par rapport au LMD dans le cursus des études d'architecture ;

Sans objet

#### Charges scientifiques :

- Participations attendues aux activités scientifiques de l'école ;

Sans objet

- Tâches d'encadrement de doctorants, responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école ;

Sans objet

- Perspectives d'évolution des charges scientifiques par rapport aux axes de développement de la recherche dans l'école ;

Sans objet

## **Compétences principales mises en œuvre :**

## **Compétences techniques :**

### **Titres ou diplômes requis :**

(voir conditions de recrutement des Maîtres de Conférences Associés).

### **Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :**

Titres ou diplômes souhaités :

- Un-e architecte ayant une pratique professionnelle exigeante notamment dans le domaine de la réalisation de logements collectifs, démontrant une capacité à articuler programme, type et contexte et une attention aux enjeux constructifs
- Une expérience pédagogique préalable d'au moins deux ans au sein d'une ENSA est souhaitée, avec en particulier une compétence des enjeux de transmission par le projet en cycle licence

## **Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)**

L'ENSA PLV recherche des enseignants porteurs de compétences précises quant à l'enseignement fondamental de l'architecture, vue comme discipline et comme pratique. C'est à partir d'une pédagogie fondée sur le projet, colonne vertébrale de l'enseignement de l'architecture, qu'ils transmettront les connaissances théoriques et concrètes et les savoir-faire de ce champ disciplinaire.

À la différence de l'offre pédagogique que l'ENSA PLV présente par ailleurs dans le champ "Ville et Territoires", il est attendu que les enseignants-tes du champ TPCAU témoignent, dans leurs interventions pédagogiques, des compétences identifiables quant à la transmission des enjeux d'édification à l'échelle du bâtiment.

Chaque Maître-esse de conférence est amené à encadrer plusieurs ateliers de projets, dont obligatoirement un en cycle licence. Au-delà de la description de chaque profil, **les compétences pédagogiques de l'enseignant-e devront lui permettre de s'inscrire aisément dans la pédagogie coordonnée de chaque semestre de licence** (douze groupes de projet par semestre).

Dans le cadre de la mission proposée, la transmission de l'architecture s'opère au sein d'ateliers qui sont co-coordonnés sa par deux enseignant-es. Il est donc attendu de la part des candidates, **une capacité à travailler en situation de binôme**, et à proposer des dispositifs qui mettent en valeur la diversité des approches au sein du binôme.

Au-delà des compétences liées à la transmission des savoir-faire propres au projet architectural et urbain, il est aussi attendu des candidats-tes, des compétences de théorisation et de réflexivité qui seront évaluées dans la capacité à présenter clairement le programme de son enseignement, dont les attendus et méthodes seront exposés dans la note pédagogique jointe au dossier.

L'école de la Villette est reconnue pour le dynamisme de sa recherche, structurée à partir de six laboratoires. Il est attendu des enseignants du champ TPCAU, qu'ils soient en mesure d'énoncer, en lien avec leur enseignement, un intérêt de recherche.

## **Savoir-être (compétences comportementales) :**

Le ou la candidate devra faire preuve d'une capacité à s'inscrire au sein d'un enseignement coordonné au sein d'un semestre de licence (12 groupes) comme de la capacité à travailler en binôme. Avec un ou une collègue, il ou elle aura la responsabilité de l'animation des journées d'atelier et du portage des apports et des exigences pédagogique.

Dans ces relations avec les étudiantes et étudiants, il ou elle devra avoir une capacité d'écoute et de compréhension des éventuelles difficultés rencontrées par les apprenant-e-s.

Dans le cadre de l'apprentissage par le projet, il ou elle aura à intervenir sur les productions personnelles ou collectives d'étudiant-e-s travaillant parfois seul-et parfois en groupe.

Il ou elle devra faire faire preuve de tact, d'attention et de précision dans les interactions d'analyse, de correction et d'évaluation des projets portés par les étudiant-e-s, gardant à l'esprit la nature évolutive des travaux présentés.

Il ou elle aura aussi la capacité à étalonner le travail demandé en optimisant les liens entre les apports attendus et la quantité des productions demandées.

## **Environnement professionnel :**

### **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

*L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.*

*Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2100 étudiants inscrits en 2021/2022).*

*L'ENSAPLV est par ailleurs membre fondateur de la COMUE HESAM Université.*

*Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.*

*L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).*

*Dans le cadre d'HESAM Université, l'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).*

## **Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :**

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

-Six unités de recherche, labellisées «équipe d'accueil» ou appartenant à des Unités Mixtes de Recherche du CNRS, associées, depuis 2020, au collège doctoral d'HESAM Université (École doctorale Abbé-Grégoire - ED

546) et fonctionnant à partir de dotations du ministère de la Culture et d'autres ressources sur contrats (autres ministères, collectivités locales, agences nationales de moyens, opérateurs privés...). Ces unités de recherche développent des programmes scientifiques propres, s'inscrivant dans la diversité des domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires.

Dans ce cadre AMP (Architecture, Milieu, Paysage) est une équipe d'accueil labellisée par HESAM Université et le GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain) est une équipe d'accueil labellisée par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Le MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception) est une unité de recherche de l'UMR MAP, le LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie) et le LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) sont des unités de recherche de l'UMR LAVUE et AHTTEP-AUSSER (Laboratoire Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine) et une unité de recherche de l'UMR AUSSER.

-trois chaires partenariales, labellisées par le ministère de la Culture et portées ou co-portées par l'ENSAPLV:- Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre. La Preuve par Sept et les économies circulaires de l'architecture (EFF&T);

- Nouvelles urbanités face aux risques naturels: des abris ouverts;

- Le logement demain.

Des conventions d'amorçage des trois chaires ont été signées avec le ministère de la Culture pour la période 2020-2023.

-trois réseaux scientifiques et thématiques(RST):

- RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme);

- LIEU (Réseau Logiques Identités Espace Urbanité);

- PhilIAU (Réseau scientifique thématique Philosophie Architecture urbain).

-une offre de formation à la recherche dès le Master 1 en lien avec les équipes de recherche se déployant dans le cadre de 6 domaines d'études: Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture :

histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).

-unpost-master international Recherches en architecture habilité par HESAM Université;

-des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR, dont plusieurs financés par différents organismes publics et privés (ministère de la Culture, Fondation Caisse des dépôts, contrats CIFRE de l'association nationale recherche technologie (ANRT), etc.).

## **Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :**

La discipline TPCAU (Théorie et pratique de la conception architecture et urbaine occupe une place centrale au sein du cursus de l'ENSA Paris la Villette.

En cycle licence (qui concerne cette fiche de poste), ses enseignements sont, construit à partir de semestres thématiques, qui engagent une diversité de formats pédagogique ( semaines d'immersion, voyage d'études, cours de théorie, exercices de projet de format plus ou moins long, exercices d'analyses pluridisciplinaires)

Les ateliers de projet, qui occupent une journée complète dans le calendrier des études, sont à la fois le lieu d'une pédagogie par le projet, mais aussi l'occasion d'apports spécifiques portée par les différents binômes encadrant un groupe d'environ 25 étudiantes et étudiants.

Le champ TPCAU, par ces enseignements, conjugue au sein de l'école à la fois la transmission de connaissances propre à la discipline architecturale, mais aussi et surtout, par l'exercice central du projet, permet l'activité de synthèse des connaissances scientifiques, critiques et plastiques transmises par les autres champs disciplinaires.

C'est donc un lieu déterminant de maturation et d'expression de savoir-faire et compétences, pratiques, techniques, académiques comme critiques.

*Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école*  
*Liaisons fonctionnelles : Direction des études*

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

**Composition du dossier de candidature**

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

**CALENDRIER**

- Date limite de réception des candidatures : **02/07/2023**
- Les candidats invités à l'entretien seront avertis par mail au plus tard le : **07/07/2023**
- Audition des candidats par la commission de recrutement prévue : **du 10 au 21 juillet 2023**

**Envois des candidatures :**

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensaplv-2023-07-recrutement-mcfassocies>

Aucune candidature ne sera acceptée hors la plate-forme Démarches simplifiées

Date de mise à jour de la fiche de poste : juin 2022

### **CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS**

**(Décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture)**

#### **PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN**

Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- 1- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;
- 2- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;
- 3- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

#### **PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS À MI-TEMPS**

Art. 7. – Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.